

**Siège Social** : 36000 Châteauroux  
**Adresse** : 2 Place des Cigarières  
**Date de convocation** : 4 mai 2026

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

**L'an deux mil vingt six**

**Le 20 mai,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 40 / Contre : 0 / Abstention : 0

**M. Camus, présent en début de séance quitte la salle au moment du vote (1)**

**Étaient présents (39)**

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

**Étaient absents (7)**

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

**Était excusé et a donné pouvoir (1)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

**Était excusé (1)**

ELBAZ Xavier.

**Objet : Approbation du compte administratif budget Maîtrise d'Ouvrage**

Après s'être fait présenter le compte administratif pour l'année 2025, relatif à l'exercice budgétaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré par le Président.

Monsieur le Président quitte la salle.

Après avoir procédé à l'élection de Monsieur Tony IMBERT, vice-président en charge des finances afin de procéder au vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1er** : D'approuver la présentation faite du compte administratif,



**Article 2** : De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Article 3** : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

**Article 4** : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés.

Pour extrait conforme,

**Le Président de séance élu**

  
Tony IMBERT  


Secrétaire de Séance :

  
Claude VIDAL